



L'essentiel des actions et des comptes 2022

Rapport financier de l'activité du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022



04

LES MISSIONS SOCIALES
DE LA FONDATION EN 2022

10

LES AUTRES ACTIONS
ET INFORMATIONS
DE LA FONDATION

12

NOS RESSOURCES
ET LEUR UTILISATION
POUR L'EXERCICE

16

LA FONDATION ABBÉ PIERRE
AGIT PARTOUT EN FRANCE



LE MOT DU TRÉSORIER

Dans ce nouvel Essentiel de 16 pages, vous pourrez découvrir les actions et missions portées par la Fondation Abbé Pierre tout au long de son exercice budgétaire, du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Cette année fut encore particulièrement riche d'événements et de projets pour la Fondation, à l'issue de laquelle la collecte s'est révélée plus forte que le budget ambitieux qu'elle avait prévu et cela, grâce à la mobilisation de toutes ses équipes salariées et bénévoles et à la générosité de ses fidèles donateurs. Au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration, je tiens ici à remercier chacun d'entre vous très sincèrement.

Au fil des jours, forte de ses équipes au siège, de ses 9 agences régionales et de son large réseau de partenaires associatifs répartis sur tout le territoire et à l'étranger, la Fondation s'est attachée à mettre en œuvre l'ensemble des fonds qui lui ont été confiés par ses donateurs, acteurs de la lutte contre l'exclusion et le mal-logement à ses côtés. En outre, la politique de placements de la trésorerie initiée par la Fondation depuis fin 2020 a été poursuivie tout au long de l'exercice afin de garantir la pérennité de ses actions.

Nous pouvons le dire aujourd'hui, la Fondation a désormais passé un cap et franchi un seuil qui va lui permettre de renforcer plus encore ses actions auprès des plus vulnérables, auprès de celles et ceux qui sont les plus touchés par les crises successives que nous avons traversées depuis deux ans, alors que notre pays compte désormais 330 000 personnes sans domicile fixe, dont des centaines d'enfants. C'est également au cours de cette année écoulée, qu'un nouveau commissaire aux comptes a été désigné, le cabinet Mazars, se substituant à l'ancien cabinet qui a accompagné la Fondation pendant de nombreuses années.

Enfin, à l'issue de cet exercice budgétaire, la Cour des comptes rendait son rapport et confirmait que « la Fondation Abbé Pierre assure sa mission sociale de protection des mal-logés », assortissant son avis de quelques recommandations que nous avons prises en compte.

En tant que trésorier, je terminerai cet édito en me portant garant du souci permanent de transparence de la Fondation auprès du grand public et de chacun de ses donateurs, vous confirmant ici qu'elle a poursuivi son travail d'amélioration de ses procédures, notamment au niveau de son contrôle interne et de la cartographie de ses risques. ■

Christian Alibay, *trésorier*

LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2022

Grâce à l'implication de ses équipes salariées et bénévoles réparties sur l'ensemble du territoire, la Fondation Abbé Pierre a engagé en 2022 plus de 44 millions d'euros dans la réalisation de ses missions sociales en France et à l'étranger.

Partout où elle a pu le faire, devant l'accentuation de la dégradation des conditions de vie et d'habitat des plus vulnérables, la Fondation a cherché à répondre aux besoins élémentaires, à favoriser l'accès et le maintien dans un logement digne et à soutenir un réseau associatif fragilisé dans un contexte de crise économique et sociale avéré.

1. Accueillir et loger

13 121 114 € → 29 %



Les personnes accueillies et l'équipe de la Boutique Solidarité de Valenciennes.

En 2022, la Fondation a poursuivi son soutien financier primordial aux accueils de jour de son réseau. La visite de 28 Boutiques Solidarité s'est achevée et a permis, au-delà de la création ou du renforcement des liens entre le secteur et les associations, de réfléchir à de nouveaux projets, en matière d'accompagnement social.

À Metz, Valenciennes, Marseille et Saint-Denis de la Réunion notamment, les Boutiques Solidarité de la Fondation ont rendu compte de la précarisation croissante des personnes reçues. Elles ont accueilli près de 20 % de personnes en plus qu'en 2021, avec en moyenne 83 passages par jours recensés.

À Marseille et à Valenciennes, des ateliers collectifs (plus de 40 sur l'année civile) ont été animés, favorisant l'expression et de nouveaux liens avec les personnes accueillies ; à Metz,

plus de 9000 repas ont été servis dans le restaurant social qui a également poursuivi l'accompagnement des mineurs non accompagnés (81 jeunes en 2022) sans solution d'hébergement. À Saint-Denis de la Réunion, l'accompagnement vers et dans le logement s'est poursuivi, 7 relogements et 19 recours Dalo ont ainsi été effectués. À Woippy, la Pension de famille de la Fondation a ouvert ses portes à tous ses partenaires lors de la semaine nationale des Pensions de famille, avec la participation active de habitants.

Dans l'ensemble du réseau des Pensions de famille, composé de 41 structures associatives, le soutien à l'action a concerné 37 projets en 2022, soit 9 projets supplémentaires par rapport à 2021. 23 projets visaient un soutien à l'animation permettant d'enrichir les expériences collectives développées par les habitants et les hôtes des structures. Parmi les nombreux temps d'animation, une augmentation du nombre de projets culturels a été constatée, dont 7 projets artistiques spécifiques présentés lors de la 6^e édition du festival « C'est Pas du Luxe ! ». 6 projets se rapportaient à des travaux de capitalisation : travaux de recherche et mise en œuvre d'outils sur divers sujets (accompagnement au vieillissement et à la perte d'autonomie, amélioration de la prise en compte de la parole...). 6 projets ont permis d'apporter un soutien financier à l'aménagement des structures. Deux soutiens ont concerné le démarrage de nouvelles Pensions.

Par ailleurs, répondant à l'enjeu majeur d'agir pour une mise en œuvre réelle du « Logement d'abord » que défend la Fondation, l'animation du réseau « Un domicile fixe et décent pour tous » regroupant une dizaine de dispositifs, a été renforcée. ■

2. Produire du logement très social

6 035 543 € → 14 %



Avoir un toit décent et pouvoir s'y maintenir.

3. Lutter contre l'habitat indigne

4 729 324 € → 11 %



Une famille mal logée en habitat précaire

Le programme social et environnemental « Toits d'Abord », à destination des personnes les plus fragiles, a eu 10 ans en 2022. Avec ce programme, quelque 13 000 personnes ont pu s'installer dans plus de 6 200 logements soutenus, soit 570 logements en moyenne par an. En 2022, plus de 600 logements ont été soutenus financièrement dans le cadre de « Toits d'Abord », dont 11 Pensions de famille. Le soutien à l'habitat des compagnons qui s'est effectué pour la 1^{re} fois au cours d'une année pleine, s'est réparti ainsi en 2022 : 12 communautés ont été soutenues, 5 d'entre elles ont fait l'objet d'un soutien aux travaux, pour environ 70 logements. 5 autres communautés ont fait l'objet d'un soutien à l'étude pour la réalisation de travaux à terme et 2 communautés ont été soutenues en urgence pour mise en sécurité. Enfin, en lien avec l'exploration de l'économie sociale et solidaire, le secteur se penche sur d'autres moyens d'agir, notamment les lieux hybrides ou tiers-lieux (projets à vocation sociale et thérapeutique, valorisation de quartiers populaires...). Au total, ce sont plus de 50 partenaires différents qui ont bénéficié d'une ou plusieurs contributions financières. ■

Atravers son programme « SOS Taudis Travaux », la Fondation a apporté son soutien financier à 129 projets, dont la réhabilitation de 256 logements. 256 ménages modestes ont donc pu bénéficier d'une aide pour mener à bien des travaux dans leur logement.

Durant l'année, la Fondation a également engagé 6 partenariats renforcés avec des opérateurs sur les territoires, permettant une mobilisation facilitée des fonds pour la résolution des problématiques d'habitat indigne.

Face à des financements publics insuffisants et à l'augmentation du coût des matériaux, la Fondation a fait le choix de mener une expérimentation de déplafonnement des aides apportées par « SOS Taudis ». Par ailleurs, l'habitat précaire et de fortune étant rattaché au secteur depuis un an, 34 projets liés à « l'habitat précaire » ont été soutenus, dans le cadre de la résorption de la précarité des personnes vivant en bidonvilles. Enfin, depuis janvier 2021, le secteur répond à des ménages qui s'auto-signalent en habitat indigne. Près de 50 demandes ont été reçues, provenant de propriétaires occupants et de locataires. 25 situations ont été résolues grâce à l'intervention de 2 bénévoles qui écoutent et orientent les ménages vers des dispositifs de droit commun et vers le programme « SOS Taudis ». ■

4. Conseiller et accompagner

4 291 187 € → 10 %



Une permanence d'information collective à l'Espace Solidarité Habitat.

Le mal-logement est bien souvent étroitement lié à la privation des droits au sens large : domiciliation et droit au compte bancaire ; accès aux prestations sociales, à la protection maladie, à la scolarisation ; accès à un emploi salarié. 13 570 ménages ont été accompagnés par les permanences d'Accès aux droits et l'accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH) portées par la Fondation ou par les 35 associations réunies au sein de 4 réseaux régionaux. Des milliers d'autres personnes ont été accompagnées par les 17 associations ADLH intervenant sur d'autres territoires. Les 9 agences de la Fondation consolident également les actions déjà existantes au sein de leurs réseaux ou en impulsent de nouvelles. La plateforme nationale « Allô Prévention Expulsion », animée par 8 répondants (juristes associatifs et bénévoles) a informé 1120 ménages et en a renseigné autant par mail.

Des projets engagés par la Fondation ont également été travaillés en lien étroit avec différents réseaux et collectifs interassociatifs, universitaires, syndicats et professionnels du droit. Enfin, la Fondation poursuit le déploiement de son action contentieuse : en 2022, des initiatives ont été engagées afin de renforcer le contentieux visant à contester les refus d'accès ou ruptures de droits sociaux.

Conscient qu'il ne suffit pas qu'un droit soit ouvert pour qu'il soit effectif, l'Espace Solidarité Habitat (ESH) a apporté son soutien et son expertise aux ménages mal logés parisiens. L'ESH a poursuivi son travail de mobilisation accrue de son réseau autour des ménages accompagnés (160 rencontres partenariales), et a également intensifié le rythme de ses ateliers collectifs. Le nombre total de personnes ayant été accueillies conseillées ou accompagnées, a été de 5 144 en 2022.

Concernant les Appels de Détresse, la Fondation a produit un bilan national consolidé à partir de l'action de proximité menée par ses 9 agences pour la deuxième année consécutive. ■

5. Changer le regard et rendre acteur

4 507 503 € → 10 %



Un ménage bénéficiaire d'un jardin partagé près de Lille.

En intégrant dans son action de lutte contre le mal-logement, l'enjeu de la lutte contre le « mal habiter », la Fondation continue de soutenir et de promouvoir des démarches qui créent les conditions de la reconnaissance et de la participation des habitants dans les quartiers d'habitat relégués.

En 2022, le secteur a déployé des soutiens financiers pour la réalisation de 76 projets sur tout le territoire. 60 projets portés par les habitants, 9 micro-projets initiés par des collectifs d'habitants, 7 projets relevant de l'urgence. L'année a été marquée par le déploiement de projets destinés à faire face à l'accélération du recours à l'aide alimentaire et répondant à la dégradation des équilibres budgétaires des habitants déjà en situation de vulnérabilité. Qu'il s'agisse des paniers suspendus à Chambéry, des jardins partagés à Lille, de la coopération avec des agriculteurs à Marseille... ces projets soutenus en 2022 ont apporté une réponse par le développement de l'autonomie des productions et de dynamiques collectives et d'entraide fortes. ■

« La production du rapport annuel sur l'État du mal-logement constitue le cœur de l'activité de la Direction "Études" qui a pour mission de sensibiliser, d'interpeller et de diffuser le positionnement de la Fondation sur le mal-logement et les politiques du logement. »

6. Comprendre et interpeller

2 269 253 € → 5 %

La production du rapport annuel sur l'État du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre (publié à 7 500 exemplaires en 2022 et téléchargé plus de 3 400 fois sur internet) constitue le cœur de l'activité du secteur.

La sensibilisation, l'interpellation et la diffusion du positionnement de la Fondation sur le mal-logement et les politiques du logement est l'autre mission principale du secteur portée tout au long de l'année. En 2022, ce dernier a produit des études en parallèle au rapport annuel (rapports sur le service Faire, sur l'accompagnement à la rénovation énergétique, sur le devenir des personnes expulsées ou sur l'encadrement des loyers à Paris). Le secteur a également présenté son septième éclairage annuel sur le mal-logement à l'échelle européenne, en partenariat avec la Feantsa et est resté très actif au sein de coalitions européennes.

Par ailleurs, la Fondation est régulièrement sollicitée pour donner son point de vue sur les problématiques de logement et d'exclusion. Ces sollicitations sont pour elle l'occasion de mettre au service des collectivités locales, des institutions, des associations ou des médias sa connaissance des mécanismes producteurs d'exclusion et de relayer la parole des populations défavorisées.

Sur le territoire, 8 éclairages régionaux sur l'état du mal-logement ont été produits en 2022. En concertation avec le secteur, ils ont été présentés par les agences de la Fondation, pour la plupart sur la thématique du « logement d'abord », en écho au sujet traité dans le rapport national. D'autres études ont été engagées par certaines agences (effondrements des immeubles de la rue d'Aubagne à Marseille, déclinaisons régionales des chiffres du mal-logement). En 2022, également en lien avec le secteur, les agences ont produit deux notes sur la mise en œuvre de l'accueil des réfugiés ukrainiens et sur la crise de l'urgence sociale. 🏠



Ouverture de la journée de présentation du rapport sur l'État du mal-logement, par Laurent Desmard, président de la Fondation.

7. Sensibiliser au mal-logement

3 958 446 € → 9 %



Une footballeuse de la Boutique Solidarité de Reims interviewée lors du match caritatif Skyrock, le 10 juillet 2022.



Un reportage TV en Bretagne, lors de la Journée de lutte contre la précarité énergétique, le 10 novembre 2021.

La Fondation a présenté son 27^e rapport annuel sur l'État du mal-logement, au Palais des Congrès, à Paris. Plus de 2 800 personnes ont pu suivre l'événement en direct (958 personnes en présentiel et 1884 personnes en distanciel) soit une augmentation de 3,7 % par rapport à l'édition précédente, organisée intégralement en digital. L'événement a également pu être vu en replay environ 5 600 fois durant les 14 jours après la diffusion (site internet, YouTube et LinkedIn).

Le Président de la République s'est également entretenu une trentaine de minutes avec le Délégué général de la Fondation, Christophe Robert, depuis l'Élysée, sur son quinquennat et les questions de lutte contre l'exclusion. Pour la Fondation Abbé Pierre, il s'agissait d'une première avec un Président en exercice.

Autre temps fort de l'année, le match de football caritatif Skyrock au profit de la Fondation, le 10 juillet 2022, à Bobigny. Retransmis en direct sur You Tube (207 000 vues) et en présence de 1100 personnes, ce match a regroupé des rappeurs (Rim K, Kanoé, RK, Laeti, Doria, Dinor, Sefyu...), des créateurs de contenus (Michou, Inox, Nasdas, Samos...) ainsi que des personnes accompagnées par les équipes des Boutiques Solidarité de la Fondation.

Enfin, partout sur le territoire, les 9 agences de la Fondation ont renforcé leur stratégie de sensibilisation et d'interpellation par le biais d'événements, de mobilisation, de présentations publiques et d'études en lien avec certains de leurs partenaires locaux ainsi que les différentes directions de la Fondation (études, missions sociales, communication...). ■

8. Agir au-delà des frontières

4 338 019 € → 10 %



La construction de logements en dur à Cuna de la Paz, au Salvador.

La guerre en Ukraine et le choc inflationniste mondial touchent fortement les pays africains à faibles revenus. Dans l'avenir proche, les impacts sociaux (notamment en matière de sécurité alimentaire), et politiques s'annoncent particulièrement préoccupants.

Le changement climatique et les perturbations qu'il entraîne, pèsera également beaucoup pour nombre d'habitants sur la planète. Autant de facteurs que la Fondation prend désormais en compte. À l'international, la Fondation a agi en 2022 dans 5 zones géographiques privilégiées (Amérique Latine & Caraïbes, Europe, Afrique, Moyen-Orient et Asie) et a mis en œuvre 16 projets pluriannuels grâce à son réseau d'associations françaises et de partenaires locaux. Ces projets en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers précaires se développent sur plusieurs phases de 3 ans. Au cours de l'exercice budgétaire, elle a également soutenu 14 projets visant à contribuer à l'amélioration des conditions d'habitat dans des espaces délaissés et à favoriser l'autonomisation et le développement économique des habitants. 6 projets au titre du fonds d'urgence ont été également soutenus, en Ukraine pour répondre aux besoins de première nécessité et de soutien psychosocial, mais aussi dans les pays limitrophes comme en Pologne, Moldavie et Roumanie. La Fondation est également intervenue au Sahel et au Burkina Faso avec la distribution de kits alimentaires et sanitaires ainsi que l'installation de fûts de stockage d'eau potable à destination des populations. ■

9. Gestion du parc social

1 127 441 € → 2 %



Les sanitaires rénovés de la Boutique Solidarité de Valenciennes.

L'exercice budgétaire a permis l'entretien, la préservation et la mise en conformité du patrimoine immobilier et des biens loués dans le cadre de la location sociale adaptée, notamment par la mise œuvre et le suivi de travaux de gros œuvre, de réhabilitation et de réaménagement.

Cette année encore, la Fondation a soutenu financièrement les travaux de réalisation des 20 logements très sociaux de la Pension de famille d'Esteville. Inaugurée en 2023, elle jouxtera le lieu de mémoire de l'abbé Pierre et logera des personnes isolées aux revenus très modestes. ■

10. Fondation abritée

77 996 € → Inférieur à 1 %

Grâce à ses premiers soutiens, la Fondation SNL a pu financer deux projets portés par les associations départementales membres de son réseau : une offre de logements adaptés sur le territoire du Val-d'Oise et l'amorçage d'une Pension de famille à Paris pour accueillir des personnes marginalisées et isolées.

La Pension de Famille « Amsterdam », dans le quartier de Saint-Lazare, à Paris, accueillera à terme 22 personnes. ■

LES AUTRES ACTIONS ET INFORMATIONS DE LA FONDATION

➤ GOUVERNANCE DE LA FONDATION

Aucun changement n'a eu lieu au sein de Conseil d'Administration de la Fondation au cours de l'exercice.

➤ MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA FONDATION

La Fondation a deux modalités d'intervention :

- ses actions propres, gestion directe d'établissements (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...);
- l'appui aux associations spécialisées auxquelles la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives lorsque ces dernières rejoignent ses propres objectifs.

Cet appui se concrétise notamment par l'attribution de contributions financières.

➤ MOUVEMENT EMMAÛS

La Fondation, membre du mouvement Emmaüs, oriente une partie de ses soutiens financiers à des projets de ce dernier et à des communautés.

Sur l'exercice, près de 5,6 M€ de soutiens financiers ont ainsi été accordés au mouvement Emmaüs :

- plus de 1,2 M€ pour la réhabilitation de l'habitat des compagnons
- plus de 0,6 M€ pour des actions liées à la mémoire de l'Abbé Pierre (dont 0,5 M€ pour la création d'une pension de Famille à Esteville, ancien lieu de séjour cher à l'Abbé Pierre)
- près de 0,8 M€ pour des actions d'accueil et d'accompagnement ou des hébergements d'urgence ou d'insertion (dont 150 k€ dédiés à des actions de solidarité internationale)
- et plus de 2,9 M€ dans le cadre d'un reversement de quote-part de générosité à Emmaüs Solidarité pour des actions destinées aux quelque 5 000 personnes et familles en grande difficulté qu'elle accompagne.

➤ EMMAÛS HABITAT

La Fondation Abbé Pierre est actionnaire majoritaire à hauteur de 73 % d'Emmaüs Habitat et 6 de ses administrateurs ou représentants siègent à son Conseil d'Administration. Cette société Hlm de droit commun gère 14 427 logements locatifs sociaux et loge plus de 50 000 locataires franciliens. Elle porte également la création de Pensions de famille, dont celle d'Esteville.

« La maison était abandonnée depuis des années... Dès l'annonce du projet, nous avons eu énormément de demandes pour ces logements. La Fondation a financé la fin des travaux de 4 logements des compagnons. C'est une grande chance pour nous ! »

Romain Beaumont, responsable de la Communauté de Cambrai, qui accueille 40 compagnons.





► LA FONDATION ABRITANTE

Par ce statut, la Fondation Abbé Pierre favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion avec ses partenaires associatifs.

L'alliance avec « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (SNL), dans une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date, a permis cette année à la fondation abritée SNL de recueillir 102 609 € de dons, dont 49 000 € ont déjà été engagés sur l'exercice dans des soutiens financiers à des projets de lutte contre le mal-logement et l'exclusion.



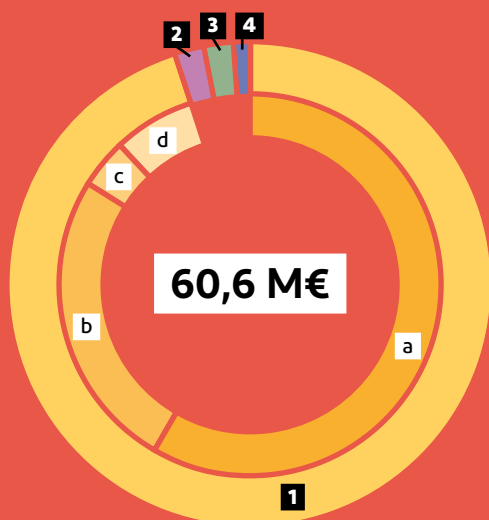
LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET LA POLITIQUE SALARIALE

La Fondation a mis en place une grille de classification des métiers ainsi qu'une fourchette de rémunérations à l'embauche. Elle veille à ce que le rapport entre les rémunérations les plus élevées et les rémunérations les plus basses reste limité. La signature d'un accord entre la Délégation Générale et les partenaires sociaux a conduit à l'instauration d'un système mixte valorisant l'ancienneté à la Fondation, la dimension collective ainsi que la contribution individuelle.

Décomposition des ressources

à partir du Compte de Résultat par Origine et par Destination

Plus de 96 % des ressources de l'exercice proviennent de l'appel à la générosité du public



- 1 Produits de la générosité du public : 96 %**
 - a Dons manuels : 59 %
 - b Legs, donations et assurances-vie : 26 %
 - c Mécénat : 4 %
 - d Autres produits liés à la générosité du public : 7 %
- 2 Subventions et autres concours publics : 2 %**
- 3 Autres produits non liés à la générosité du public : 2 %**
- 4 Reprises sur provisions et dépréciations & utilisation des fonds dédiés**

Ratios des ressources calculés sur le total des ressources du CROD* hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés qui représentent 503 k€ soit 0,8 % des ressources de l'exercice.

1. Les produits de la générosité du public

→ 57966 k€

Les produits de la générosité du public représentent plus de 96 % des ressources de l'exercice (hors utilisation des fonds dédiés et reprises sur provisions et dépréciations) et sont composés de :

a. La collecte (dons manuels)

→ 35299 k€

Avec plus de 35 millions d'euros collectés sur l'exercice (+ 2,2 M€ par rapport à l'exercice 2020/21), la collecte de dons poursuit le développement constaté ces dernières années et continue de démontrer la forte solidarité des donateurs de la Fondation.

b. Les legs, donations et assurance-vie

→ 15758 k€

Les legs par testaments, actes de donations, de biens en numéraires, mobiliers et immobiliers ainsi que les assurances-vie sont en augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2020/21, notamment du fait d'une réalisation en assurances-vie (5,6 M€) qui maintient son niveau exceptionnel constaté en 2020/21 et d'un très bon niveau de vente des biens immobiliers issus des legs et donations.

c. Le mécénat

→ 2547 k€

Dons financiers, opérations de ventes de produits partage, opérations spéciales...

Le mécénat contribue au financement des actions de la Fondation à hauteur de 4 % des ressources. Il est en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2020/21 du fait d'un nombre important de dons exceptionnels des entreprises sur l'exercice précédent liés à la crise sanitaire.

d. Les autres produits liés à la générosité du public

→ 4363 k€

Ils représentent 7,2 % des ressources de l'exercice et sont en forte augmentation (+ 2,8 M€) du fait principalement de régularisations intervenues sur l'exercice et qui n'ont pas vocation à se reproduire. Ils sont composés essentiellement des loyers des biens issus de la générosité (0,5 M€), des reprises d'aides financières des programmes de soutien à l'action (0,5 M€), des produits financiers (0,5 M€ en hausse de 0,4 M€ par l'impact de la nouvelle stratégie de placement) et de produits exceptionnels pour 2,4 M€ liés à la régularisation sur des ressources de générosité perçues sur exercices antérieurs dont notamment la reprise exceptionnelle d'aides à verser sur legs affectés pour 1,5 M€.

2. Les subventions et autres concours publics

→ 1153 k€

La Fondation met à contribution les subventions publiques pour aider au financement de ses actions directes (accueil de jour et Pensions de famille essentiellement). Les ressources issues des subventions représentent 2 % des produits de l'exercice et sont en hausse du fait d'une modification du système de comptabilisation avec le passage à une comptabilité d'engagement (elles incluent ainsi 0,5 M€ de régularisation sur exercices antérieurs).

3. Les autres produits non liés à la générosité du public

→ 1015 k€

Ils comprennent notamment les contributions financières reçues de Fondations d'entreprise ou de Fonds de dotation qui soutiennent la Fondation ainsi que certaines prestations de services.

4. Reprises sur provisions et dépréciations & utilisation des fonds dédiés

→ 503 k€

Les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés représentent 0,3 M€, dont 120 k€ ont été utilisés dans le cadre de travaux effectués sur le lieu de mémoire de l'Abbé Pierre à Alfortville.

* CROD: Compte de Résultat par Origine et par Destination, établi en adéquation avec les rubriques du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges (rubrique 11 de l'annexe des comptes annuels)

Leur utilisation

à partir du Compte de Résultat par Origine et par Destination

Près de 79 % des emplois sont consacrés directement aux missions sociales de la Fondation



1 Missions sociales : 79 %

- a Versements à d'autres organismes : 50 %
- b Actions réalisées directement : 29 %

2 Frais de recherche de fonds : 13 %

3 Frais de fonctionnement : 8 %

4 Dotations aux provisions et dépréciations & report en fonds dédiés

Ratios des emplois calculés sur le total des emplois du CROD* hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations, qui représentent 540 k€ soit 0,9 % des emplois de l'exercice.

1. Les frais liés aux missions sociales

→ 44 456 k€

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales de la Fondation représentent 79 % des emplois de l'exercice (hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations).

Elles sont en augmentation de 3,3 M€ par rapport à l'exercice 2020-21 notamment du fait d'une hausse des aides financières accordées par la Fondation et qui atteignent les 28 M€ sur l'exercice (soit près de 50 % des emplois).

Ces aides financières comprennent les soutiens accordés à des partenaires dans le cadre des programmes développés par la Fondation et qui ont été renforcés sur l'exercice avec notamment le déploiement de nouvelles actions dans la continuité de celles déployées pendant la crise sanitaire, les aides individuelles (réponse à des appels de détresse et distribution de chèques services) ainsi que le reversement de quote-part de générosité du public.

Les emplois en missions sociales sous formes de soutiens financiers ou d'actions en direct se décomposent selon les 10 axes ci-dessous (détaillés entre les pages 4 et 11).

2. Les frais de recherche de fonds

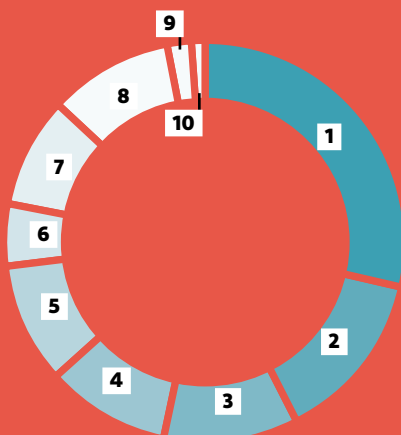
→ 7 328 k€

Les frais de recherche de fonds qui regroupent les frais d'appel et de gestion de la collecte (dons et mécénat) et les frais de traitement des libéralités (depuis l'application du règlement Anc 2018-06) restent stables (7,3 M€ contre 7,4 M€ en 2021).

3. Les frais de fonctionnement

→ 4 667 k€

Les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique...



1. Accueillir et loger : 29 %

2. Produire du logement très social : 14 %

3. Lutter contre l'habitat indigne : 11 %

4. Conseiller & accompagner : 10 %

5. Changer le regard et rendre acteur : 10 %

6. Comprendre et interpeller : 5 %

7. Sensibiliser au mal-logement : 9 %

8. Agir au-delà des frontières : 10 %

9. Gestion du patrimoine immobilier : 2 %

10. Fondations abritées : < 1 %

RÉSULTAT

+3 647 k€

Le résultat de l'exercice (+3,7 M€) s'explique par la très forte générosité du public dont a bénéficié la Fondation combiné à un montant de produits exceptionnels significatif.

Cet excédent va permettre à la Fondation, dès l'exercice 2023, de poursuivre le développement de ses missions, en renforçant notamment les actions liées à ses missions sociales.

Utilisation des ressources collectées auprès du public à partir du Compte d'Emploi des Ressources

79 % des emplois de l'exercice financés par la générosité du public sont consacrés directement aux missions sociales

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS ET EXCÉDENT DE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE

La Fondation finance ses frais de fonctionnement en priorité avec les ressources non issues de la générosité du public afin que les ressources collectées auprès du public soient majoritairement affectées aux Missions sociales (sur cet exercice ou sur les suivants).

Le résultat de l'exercice (compte de résultat) est ainsi composé uniquement de ressources issues de la générosité du public au fait des règles d'affectation des ressources aux emplois retenues par la Fondation et de la part majoritaire des ressources issues de la générosité du public.

Sur l'exercice (hors excédent), les emplois financés par la générosité du public sont consacrés à 79,5 % aux Missions sociales (soit 43,2 M€, ce qui représente 97 % des emplois en Missions sociales du CROD, les 3 % restants étant financés par des subventions et autres concours publics affectés à des projets spécifiques), à 13,5 % aux frais de recherche de fonds et à 7 % aux frais de fonctionnement.

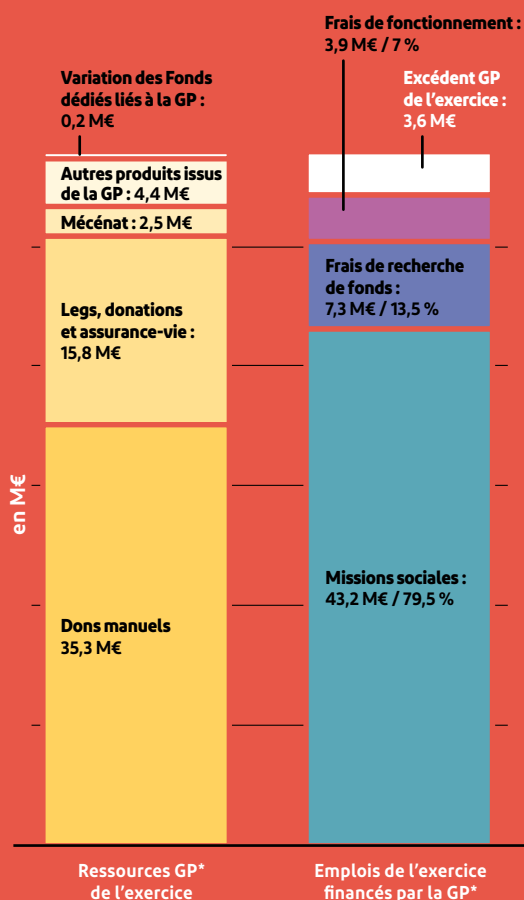
SOLDE DE RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC DISPONIBLE

Au solde d'ouverture (16,7 M€), vient s'ajouter l'excédent de générosité du public de l'exercice (+3,6 M€) impacté des investissements et désinvestissements de l'exercice.

Sur 2021-22, les investissements financés par la générosité du public (1,4 M€ de financement des immobilisations et de remboursement d'emprunts contractés pour des investissements) sont neutralisés par les désinvestissements de l'exercice (désengagement de ressources GP immobilisées).

Le stock de ressources collectées auprès du public et non encore engagées s'établit ainsi au 30 septembre 2022 à 20,4 M€.

Afin d'optimiser les produits issus de la générosité, une partie de ce stock de générosité du public non utilisée a été placée sur l'exercice à hauteur de 15,7 M€ dans un portefeuille d'obligations (cf. partie bilan).



* GP : Générosité du Public

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Toutes les contributions volontaires en nature dont bénéficie la Fondation sont issues de la générosité du public :

- **256 bénévoles et 12 administrateurs** agissent au sein de la Fondation à travers des missions d'accueil ou d'écoute de personnes et de familles en difficulté, d'expertise de dossiers, d'instructions et de suivi des projets, ce qui représente 20 951 heures valorisées à 721 k€
- **Les contributions en service** (mise à disposition de mécénat de compétence) et **les dons en nature** (sous forme de mise à disposition d'espaces publicitaires) représentent 101 k€.

L'essentiel de ces contributions (88 %) est employé au sein des Missions sociales de la Fondation.

Bilan simplifié

La Fondation dispose d'une situation financière solide, garante de son indépendance et de la pérennité de ses actions

ACTIF			
EN M€	30/09/2022	30/09/2021	
Actif immobilisé	57,5	42,0	
Immobilisations incorporelles et corporelles	14,9	15,1	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16,8	16,5	
Immobilisations financières	25,8	10,3	
Actif circulant	61,6	67,8	
Créances reçues par legs ou donations	11,9	7,4	
Autres stocks et créances	5,6	4,9	
Valeurs mobilières de placement	27,1	26,9	
Disponibilités	16,3	27,8	
Charges constatées d'avance	0,7	0,7	
TOTAL DE L'ACTIF	119,1	109,8	

PASSIF			
EN M€	30/09/2022	30/09/2021	
Fonds propres	50,2	46,2	
Fonds reportés et dédiés	26,8	22,5	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	26,4	22,0	
Fonds dédiés	0,4	0,6	
Provisions pour risques et charges	1,8	1,9	
Dettes	40,3	39,2	
Emprunts et dettes financières	1,7	3,2	
Dettes du passif circulant	37,1	34,4	
dont dettes des legs ou donations	2,3	2,0	
dont dettes sur aides financières à verser	29,9	26,4	
Produits constatés d'avance	1,5	1,6	
TOTAL DU PASSIF	119,1	109,8	

LES FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

→ **La nouvelle stratégie de placement** s'est traduite sur l'exercice par le placement d'une partie de la trésorerie disponible (15,7 M€) dans un portefeuille obligataire avec pour objectif d'être conservé jusqu'à la maturité et en conséquence classé en immobilisations financières.

Cet investissement, ainsi que les remboursements d'emprunts, ont un impact sur les disponibilités qui passent de 27,8 M€ à 16,3 M€ (disponibilités également impactés par un effet de hausse de la trésorerie générée par l'activité de +6M €).

Cette trésorerie est déjà engagée sur les aides financières accordées à des partenaires associatifs et sera décaissée au fur et à mesure de la réalisation des projets soutenus.

PRISES DE PARTICIPATIONS

La Fondation a tissé des liens étroits avec des partenaires du champ de l'économie sociale et solidaire en leur donnant notamment les moyens d'agir pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. À ce titre, elle possède des prises de participations dans plusieurs organismes dont les plus représentatives sont :

- 3,6 M€ d'immobilisations dans la « SA HLM Emmaüs habitat » afin de lui permettre de maintenir et produire du logement très social
- 6,0 M€ d'immobilisations dans la « SOLIFAP » afin d'aider à la structuration financière du secteur de l'économie sociale et solidaire luttant contre le mal-logement

→ **Un volume de libéralités acceptés sur l'exercice conséquent** avec pour effet une augmentation importante des créances reçues sur legs et donations (+4,5 M€) et un stock de Fonds reportés (fonds sur legs et donations à percevoir) qui s'établit à plus de 26,4 M€.

→ **Un résultat de l'exercice en excédent de plus de 3,6 M€**, qui vient renforcer les Fonds propres qui s'établissent 50,2 M€ (contre 46,2 M€ au 30/09/2021) et a été affecté par résolutions du Conseil d'administration et par répartition aux différentes réserves de l'entité.

→ **Un renforcement des aides financières accordées sur l'exercice** qui a pour conséquence une augmentation des dettes sur aides financières à verser (+3,5 M€) dans le cadre d'engagements de financement en faveur d'acteurs partenaires de lutte contre le mal-logement et concernant des projets déployés en moyenne sur une durée de trois ans.





SITUATION FINANCIÈRE

La Fondation dispose d'un **Fonds de roulement** (excédent de ressources stables, principalement des fonds propres, réserves et emprunts, non employées) de 38,4 M€ soit 8 mois d'activité. Cette situation financière solide et saine permet d'assurer la pérennité de ses actions. Une partie de ce Fonds de roulement est placée dans le cadre de la nouvelle stratégie de placement.

LA FONDATION ABBÉ PIERRE AGIT PARTOUT EN FRANCE



Fondation Abbé Pierre
Délégation générale
3, rue de Romainville
75019 Paris

-  Agences régionales (et ESH pour Paris)
-  Boutiques Solidarité
-  Pensons de famille
-  Un Domicile Fixe et Décent pour Tous



Organisme de contrôle du don en confiance, le Comité de la charte s'assure que la Fondation Abbé Pierre, qui en est membre depuis 1997, respecte sa charte de déontologie : fonctionnement régulier et transparent, gestion rigoureuse et désintéressée, actions de communication et de collecte de fonds irréprochables, transparence financière.

L'intervention d'un commissaire aux comptes à la Fondation Abbé Pierre est obligatoire au regard de la loi. Ses contrôles lui permettent de donner chaque année une « certification des comptes annuels », incluant celle du Compte de Résultat par Origine et par Destination. Le commissaire aux comptes de la Fondation Abbé Pierre pour l'exercice 2022 est le Cabinet Mazars qui a contrôlé toutes les informations publiées dans ce document, issues des rapports moraux, d'activité et financier de 2022. Elles sont disponibles sur le site internet : www.fondation-abbé-pierre.fr ou obtenues gratuitement sur simple demande : Service donateurs Fondation Abbé Pierre - 3, rue de Romainville - 75019 Paris.